

MESURES DE PROTECTION COVID APPLICABLES à compter du 28 mars 2022

Je suis positif après un TAG ou un PCR	<p>Je suis vacciné complètement * (*Rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire)</p> <p>ou</p> <p>J'ai été contaminé il y a moins de 4 mois</p> <p>ou</p> <p>Je suis un enfant de moins de 12 ans (indépendamment du statut vaccinal)</p>	<p>Je préviens les personnes avec qui j'ai eu un contact au cours des 48 dernières heures surtout si leur état de santé est fragile.</p> <p>Je m'isole pendant 7 jours pleins après la date de début des signes ou la date du prélèvement positif.</p> <p>Je me rapproche de mon employeur pour mettre en place le télétravail. Si le télétravail n'est pas possible, je contacte mon médecin pour avoir un arrêt de travail via une téléconsultation.</p> <p>Si je travaille dans le secteur sanitaire ou médico-social, je prends contact avec le chef d'établissement pour voir comment mon poste peut être aménagé ou, si je suis asymptomatique, où je peux être affecté.</p> <p>Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.</p> <p>Je n'ai pas de nouveau test à effectuer pour sortir de l'isolement.</p>
	<p>Je ne suis pas vacciné ou pas complètement</p> <p>ou</p> <p>Je suis immunodéprimé</p>	<p>Je préviens les personnes avec qui j'ai eu un contact au cours des 48 dernières heures surtout si leur état de santé est fragile.</p> <p>Je m'isole 10 jours pleins après la date du début des signes ou la date de réalisation du test positif.</p> <p>Je me rapproche de mon employeur pour mettre en place le télétravail. Si le télétravail n'est pas possible, je contacte mon médecin pour avoir un arrêt de travail via une téléconsultation.</p> <p>Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.</p> <p>Je n'ai pas de nouveau test à effectuer pour sortir de l'isolement.</p>
Je suis cas contact	<p>Quel que soit mon statut vaccinal</p>	<p>Je ne suis pas tenu d'observer un isolement. Néanmoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - J'applique strictement les gestes barrières et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes - Je limite mes contacts en particulier avec les personnes fragiles - J'évite tout contact avec les personnes à risque de forme grave de Covid - Si possible, je télétravaille <p>Je réalise un autotest à J2. [Attention : Pas d'autotest pour les enfants de moins de 3 ans]</p> <p>Si l'autotest est positif, je le fais confirmer par un test antigénique ou un PCR. En attendant la réponse de ce deuxième test, je suis considéré comme positif et je débute ma période d'isolement.</p>

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'ATS par mail (dd975-direction@sante.gouv.fr)